



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 13.8. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que l'**ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES** a introduit une demande de modification des conditions de l'autorisation (1/01/0584) à Bertrange.



Bertrange, le 14 janvier 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la modification des conditions de l'autorisation (1/01/0584) à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 14 janvier 2026.



Bertrange, le 14 janvier 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire